

CHA 4 2013.RRGR.802

Propositions de renvoi

Version 1

Le 16 janvier 2015, 16 heures / ABD

Programme gouvernemental de législature 2015 à 2018

PLR, Desarzens

Renvoi au Conseil-exécutif avec pour mandat de respecter les exigences formulées dans les cinq déclarations de planification de la CIRE et de représenter ensuite le programme de législature au Grand Conseil.

UDC, Graber (La Neuveville)

Renvoi au Conseil-exécutif avec pour mandat de respecter les exigences formulées dans les cinq déclarations de planification de la CIRE et dans les déclarations de planification ci-après et de représenter ensuite le programme de législature au Grand Conseil.

Objectif 1 : Pour renforcer les performances régionales et cantonales et la coopération entre la ville et la campagne, il faut développer une stratégie de la coopération régionale future dans le canton de Berne. Les perspectives de développement des différentes régions et de leurs centres y seront mises en évidence. Les compétences, les domaines d'action, la taille et la structure des conférences régionales et les régions sans conférence régionale y seront traités en détail. Une solution doit être proposée d'ici à la fin de la législature. Les fusions de communes et les différentes formes de la coopération régionale doivent être traitées de manière plus précise dans la stratégie.

Objectif 2, mesures : Les autorités cantonales s'attachent à améliorer les conditions générales de l'économie. Elles veillent en particulier à éviter toute inflation de prescriptions bureaucratiques pour ne pas freiner la créativité et l'initiative des acteurs de l'économie.

Objectif 3 : Les autorités cantonales veillent à garantir la fluidité du trafic.

Objectif 4 : La ligne rouge peut être franchie lorsque les coupes dans les prestations sont ordonnées à titre de sanction.